

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/03/2025 - 1558 - 2022 B 00494 - 913 096 558 - 6X-Conseil

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	30/06/23			Net
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				1er exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	1 409		1 409	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total (II)	1 409		1 409	
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	41 722		41 722	
Autres créances	1 144		1 144	
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	88 658		88 658	
DISPONIBILITES				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Total (III)	131 523		131 523	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	132 932		132 932	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Certifié conforme
Yvan Six
président.

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/23

CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	4 000	1er exercice
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat De L'exercice	90 482	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	94 482	
Autres Fonds Propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 528	
Dettes fiscales et sociales	23 191	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres Dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	38 449	
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	132 932	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

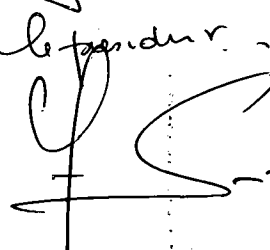
Certifié conforme.

Le gérant



Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		30/06/2023	
		France	Exportation	15 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue (Biens)					
Production vendue (Services et Travaux)		115 963		115 963	
Montant net du chiffre d'affaires		115 963		115 963	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation (1)				115 963	
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variation de stock : marchandises					
Achats de matières et autres approvisionnements					
Variation de stock : matières premières					
Autres achats et charges externes				24 961	
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales du personnel					
Cotisations personnelles de l'exploitant					
Dotations aux amortissements :					
- sur immobilisations				520	
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (2)				25 481	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				90 482	

Certifié conforme
le président


Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2023

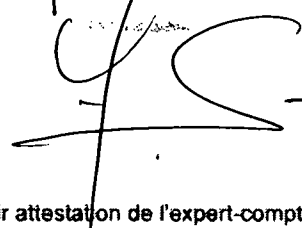
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		90 482	
Opéra. Comm.			
	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS			
	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RÉSULTAT FINANCIER			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		90 482	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES PRODUITS		115 963	
TOTAL DES CHARGES		25 481	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		90 482	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Curifié conformé
le président.


6X-CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 11 CHE DES PYRENEES
64160 SERRES-MORLAAS
913 096 558 RCS PAU

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 04/09/2023

Le Président associé unique et propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société 6X-CONSEIL,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, l'associé-unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe le cas échéant) de l'exercice clos le 30/06/2023.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 et quitus au Président de sa gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Rémunération du Président ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique a réalisé un résultat sur l'exercice de 90482 euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de 90 482 euros de la manière suivante : au poste report à nouveaux créditeur pour 90 382 euros et 100 euros à la réserve légale.

Suite à l'affectation du résultat les autres réserves et reports à nouveaux s'élèvent à :

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis les trois derniers exercices.

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIÈME DÉCISION

Il ne sera pas distribué de dividende. L'associé unique ne perçoit pas de rémunération.

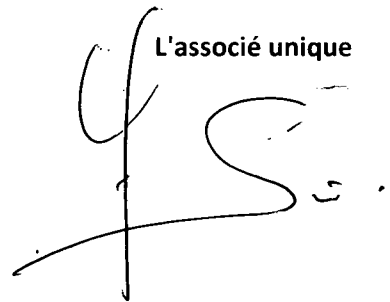
CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signature

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' with a vertical line through it and a horizontal line at the bottom.